

Issy-les-Moulineaux, 31 janvier 2023

Sodexo (NYSE Euronext Paris FR 0000121220-OTC: SDXAY).

## Information sur les éléments de rémunération de la Présidente-Directrice Générale

Lors de sa réunion du 31 janvier 2023, le Conseil d'Administration de Sodexo a arrêté, sur proposition du Comité des Rémunérations, les décisions suivantes concernant la rémunération long-terme de Sophie Bellon, Présidente-Directrice Générale.

Ces éléments de rémunération s'inscrivent dans le cadre de la politique de rémunération qui a été approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 décembre 2022 (détaillée en pages 282 et suivantes du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2022). Le Conseil a rappelé l'importance d'aligner la structure de rémunération du dirigeant mandataire social exécutif avec les pratiques des entreprises comparables en taille et périmètre géographique. Cette structure vise ainsi un équilibre entre les performances de court terme et de long terme afin de promouvoir le développement du Groupe pour toutes ses parties prenantes et dans une saine gestion des risques.

### Attribution d'actions de performance à la Présidente-Directrice Générale

Dans la 20<sup>è</sup> résolution, l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 décembre 2021 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, pendant une durée de 38 mois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Pour rappel, l'attribution annuelle au bénéfice de la Présidente-Directrice Générale est plafonnée à 150% de sa rémunération totale annuelle (composée de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable annuelle cible) et à 5% de l'ensemble des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice par le Conseil.

Le Conseil a décidé d'attribuer 24 500 actions de performance à Sophie Bellon, soumises à une période d'acquisition de 36 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2026. Cette attribution, dont la valeur IFRS s'élève à 1 784 516 euros, se situe au niveau de la valeur cible d'attribution prévue par la politique de rémunération.

Le pourcentage d'acquisition d'actions varie selon l'atteinte de conditions de performance interne et externe mesurée sur les trois années et dont la cible et le niveau d'atteinte seront communiqués par critère une fois l'appréciation de la performance établie par le Conseil d'Administration.

Les critères retenus ont pour objectif de mesurer la performance du Groupe de manière globale et sont directement liés aux principaux axes stratégiques du Groupe, comme suit :

- pour 50%, sur une performance économique ;

- pour 30%, sur une performance boursière ;
- pour 20%, sur une performance de responsabilité sociétale et environnementale du Groupe (RSE).

Lors de la présentation des résultats de l'exercice 2022 ainsi que lors du Capital Markets Day du 2 novembre 2022, le Groupe a annoncé ses objectifs pour l'exercice 2023 ainsi que pour son nouveau plan stratégique 2025. Le Conseil d'Administration a ainsi déterminé les cibles financières du plan d'attribution d'actions de l'exercice 2023 en lien avec les objectifs financiers du Groupe.

Les conditions de performance du plan attribué le 31 janvier 2023 sont les suivantes :

- l'acquisition de 20% des actions de performance est conditionnée à l'atteinte d'un objectif de taux de croissance interne du chiffre d'affaires pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- l'acquisition de 30% des actions de performance est conditionnée à l'atteinte d'objectifs de marge d'exploitation du Groupe pour chacun des exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- l'acquisition de 30% d'actions de performance est conditionnée à la réalisation d'un objectif de TSR (« *Total Shareholder Return* ») mesuré sur trois ans par rapport à un panel composé de sept sociétés (Aramark, Compass, Edenred, Elior, ISS, Rentokil, Securitas), fonction du classement du TSR de Sodexo au sein du panel. Il est rappelé qu'aucune action n'est acquise pour une performance inférieure à la médiane ;
- l'acquisition de 10% des actions de performance est conditionnée à la réalisation d'un objectif de diversité qui vise à promouvoir les femmes au plus haut niveau de la hiérarchie, à la fois parmi les dirigeants reportant directement à un membre de la *Sodexo Leadership Team* (41% aujourd'hui), et également parmi les dirigeants opérationnels ;
- l'acquisition de 10% des actions de performance est conditionnée à la réalisation d'un objectif de développement durable établi en cohérence avec la feuille de route en matière de RSE « *Better Tomorrow 2025* ». Il est déterminé selon un indice de performance composé de quatre critères, chacun étant pondéré à part égale : les achats responsables avec l'augmentation des achats auprès des PME, la gestion de l'énergie avec l'objectif de 100% d'électricité renouvelable sur les sites exploités directement par le Groupe, la réduction du gaspillage alimentaire de -50% sur les sites ayant déployé le programme, l'alimentation saine et durable avec l'augmentation de la part des plats à base végétale dans les menus proposés.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a décidé que la Présidente-Directrice Générale devra conserver au nominatif, pendant toute la durée de son mandat social, un nombre d'actions livrées dans le cadre de cette attribution dont le montant est équivalent à 30% de sa rémunération fixe annuelle à la date de la livraison de ces actions. Elle devra également détenir un portefeuille d'actions d'une valeur équivalente à 200% du montant brut de sa rémunération fixe annuelle, ce portefeuille devant être constitué au cours d'une période maximale de trois années. Au 30 août 2022, Sophie Bellon détenait 34% de son obligation.

Enfin, conformément à l'article 26.3.3 du Code AFEP-MEDEF révisé en décembre 2022, Sophie Bellon a pris l'engagement formel de ne pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur l'ensemble de actions de performance qui lui sont attribuées, et ce pendant toute la durée de son mandat.

## À propos de Sodexo

Créé en 1966 à Marseille par Pierre Bellon, Sodexo est le leader mondial des services pour améliorer la Qualité de Vie, facteur essentiel de performance des individus et des organisations. Présents dans 53 pays, nos 422 000 employés servent chaque jour 100 millions de consommateurs. Le Groupe Sodexo se distingue par son indépendance et l'actionnariat de la famille fondatrice, son modèle d'entreprise durable et son portefeuille d'activités, y compris les services de restauration, les services de facilities management et les solutions d'avantages aux salariés. Nous proposons des expériences de restauration de qualité, multicanal et flexibles, concevons également des lieux de travail et des espaces partagés attractifs et inclusifs, gérons et entretenons les infrastructures de manière sûre et respectueuse de l'environnement, offrons un accompagnement personnalisé aux patients ou aux étudiants, et concevons des programmes favorisant l'engagement des collaborateurs. Depuis toujours, Sodexo se concentre sur des gestes et des actions concrètes au quotidien grâce à ses services afin d'avoir un impact économique, social et environnemental positif dans le temps. Pour nous, croissance et engagement social vont de pair. Notre objectif est d'offrir un meilleur quotidien à chacun pour construire une vie meilleure pour tous.

Sodexo est membre des indices CAC Next 20, CAC 40 ESG, FTSE 4 Good et DJSI.

## Key figures

- 21,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2022
- 422 000 employés au 31 août 2022
- #2 employeur privé basé en France dans le monde
- 53 pays
- 100 millions de consommateurs chaque jour
- 13,3 milliards d'euros de capitalisation boursière (au 5 janvier 2023)

## Contacts

### Analystes et Investisseurs

Virginia Jeanson  
+33 1 57 75 80 56  
virginia.jeanson@sodexo.com

### Media

Dan Blanchard  
+33 6 20 32 81 95  
dan.blanchard@sodexo.com

### Juridique corporate

Olivia Guillaume  
+33 6 15 20 99 48  
olivia.guillaume@sodexo.com